

240.	Arrêté du 6 mai 1890 promulguant dans la colonie le décret du 28 janvier 1890 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde	175
241.	Arrêté du 6 mai 1890 promulguant dans la colonie le décret du 12 décembre 1889 portant règlement sur les indemnités de route et de séjour, le transport de bagages et les passages....	175
242.	Arrêté du 6 mai 1890 fixant les prix de revient des rations de vivres, combustible et fourrage délivrées aux troupes en garnison à Tahiti et aux autres rationnaires	180
243.	Arrêté du 6 mai 1890 rendant applicables à tous les marchés passés dans la colonie les conditions générales du 20 octobre 1889 pour les marchés passés en France	184
244.	Arrêté du 6 mai 1890 dispensant le sieur Evenou (Emile-Auguste) de la production de son acte de naissance à l'effet de contracter mariage	186
245.	Arrêté du 12 mai 1890 nommant les assesseurs du tribunal de commerce pour l'année 1890	186
246.	Arrêté du 14 mai 1890 promulguant dans la colonies le décret du 21 février 1890 qui modifie le décret du 5 octobre 1889 portant constitution du corps du commissariat colonial. (Décret y annexé.)	187
247.	Arrêté du 14 mai 1890 accordant dispense d'âge à la demoiselle Taha a Elena Tom Carillo à l'effet de contracter mariage.	188.
248.	Arrêté du 28 mai 1890 accordant dispense d'âge au sieur Tepare a Tematahiapo a Faua à l'effet de contracter mariage.....	188
249.	Arrêté du 28 mai 1890 dispensant le sieur Lee Ayeung, dit Tereni, n° 143, de la production de son acte de naissance à l'effet de contracter mariage.....	188
250.	Arrêté du 29 mai 1890 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget colonial, exercice 1890, un crédit provisoire de 2,500 fr.	189
252 à 264 Nominations, mutations.....		190

N° 252. — *CIRCULAIRE du Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies portant suppression de la ration de tafia dans les colonies.*

Le Sous-Secrétaire d'État des Colonies à Monsieur le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie.

(Colonies. — 3^e Division — 7^e Bureau.)

Paris, le 14 février 1890.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Mon attention a été récemment appelée sur la quantité de tafia entrant dans la composition de la ration des troupes stationnées dans nos divers établissements d'outre-mer.